

LIGNY

infos

Bulletin d'information de la commune de Ligny-le-Châtel
Lordonnois - Les-Prés-du-Bois - La Mouillère

n°40 - janvier 2019

Le mot du Maire

En ces temps de contestations, l'Etat compte s'appuyer sur les communes et sur leurs Maires pour ouvrir un débat national et refonder le dialogue social.

Il semble oublier que les municipalités rurales ont toujours été ouvertes et à l'écoute de leurs habitants, que les communes ont vu leurs dotations diminuer, et que de nombreuses réformes ont été imposées par l'Etat aux communes comme l'obligation d'agrandir la taille des Communautés de Communes sans que cela réponde à un besoin du territoire et au risque de créer des usines à gaz ! Je vous passe la fermeture des services publics ou la diminution des contrats aidés.

Alors, si l'Etat veut pouvoir compter sur les communes et leurs élus, qu'il commence par les écouter et surtout les entendre !

En attendant la réalisation de ce vœu, nous œuvrerons, cette année encore, pour gérer au mieux le patrimoine et les services communaux avec les moyens qui sont les nôtres.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne année 2019.

Sommaire

Etat Civil	Page 2
Informations Diverses	Page 2
Spécial Elections	Page 3
Au Conseil Municipal	Pages 4 et 5
Communauté de communes	Pages 6 et 7
A votre service	Page 8 et 9
Quoi de neuf chez Gaston ?	Page 10
La vie des entreprises	Page 11
La page des écoles	Page 12
Le coin des associations	Pages 13 à 15
Histoire locale	Page 16

Retrouvez ce bulletin
ainsi que de nombreuses informations
sur le site internet de la commune :
<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

VOTRE AGENDA LOCAL

Vendredi 8 février : Spectacle des maternelles (Sdf)
Dimanche 17 février : Loto « Comité des fêtes » (Sdf)
Samedi 23 février : Choucroute dansante, « A.D.M.R » (Sdf)

Samedi 2 mars : Repas du C.C.A.S
Samedi 9 mars : Théâtre du Caribou à 20h30 (Sdf Ligny) ↓
Jeudi 14 mars : Assemblée générale du Club de l'amitié
Samedi 16 mars : Bal country (Sdf Ligny)
Samedi 23 mars : Tournoi de Ligny Poker (Sdf)
Samedi 30 mars : Choucroute AS Serein (Sdf Ligny)



Samedi 13 avril : Marche gourmande du Comité des Fêtes

Dimanche 5 mai : Vide greniers du comité des fêtes
Dimanche 26 mai : Fête des écoles (Ligny)
Elections européennes

Samedi 15 juin : Feu de la St-Jean (sous réserve)
Dimanche 16 juin : Spectacle théâtre Le Porte Lanterne
Courant juin : Assemblée générale de l'A.S serein (Pontigny)
Samedi 29 juin : Méchoui des écoles (à Méré)

Dimanche 7 juillet : Randonnée Pédestre « Les Amis du patrimoine »
Samedi 13 juillet : Feu d'artifice + bal gratuit (Noue-Marrou ou Sdf)

Sdf: Salle des fêtes de Ligny

Ouverture du secrétariat de mairie :

Du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi
Tél. 03.86.47.41.20 | Fax 03.86.47.44.02 | courriel : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr
Site internet : mairie-ligny-le-chatel-89.fr

ETAT-CIVIL

Juin à décembre

Naissances



Nina MORIN, née le 28 juin
Eydan SA DOSANTOS, né le 18 juillet
Mia, Martine, Sandrine VATINEL, née le 1 août
Adèle, Lio COUPRIE, née le 6 septembre
Hugues, Paul TISSIER, né le 25 septembre
Thibault, Marcel, Frédéric COMMEAU, né le 6 octobre
Elise, Faustine, Marie LEPINAY, née le 20 octobre
Garance, Chantal, Odile GROGUENIN, née le 1^{er} décembre
Lucie, Noëlle, Stéphanie LOPES, née le 24 décembre

Mariage



Frédéric, Robert MARTIN et Michael, Philippe, Charles LEBUNETEL, le 25 août 2018

Décès



Gabrielle FLEUR veuve HUART* le 25 juin
Georges BONNEMAISON* le 3 juillet
Liliane, Yvonne PERRINE veuve CAMUSAT* le 8 juillet
Alberte, Marthe VIERNE veuve BONNEMAISON* le 13 juillet
Roger, Marie, René FELINE le 27 juillet
Jeanne, Germaine COQUARD veuve POMMIER* le 8 août
Jacques, Baptiste BAGGI* le 16 août
Georges ROLLET le 30 août
Michel, Pierre, Marcel GABUT* le 21 septembre
Micheline, Marie DUCROUX veuve BIDAUT* le 4 octobre
Andrée, Angèle BAILLARD veuve TREMBLAY* le 7 octobre
Henri, Marcel CRETTE le 11 octobre
André, Raymond TUPINIER* le 14 novembre
Zohra HAMIANI veuve ALLOUCH* le 30 novembre
Mauricette, Marie-Rose DEHÉE vve GIRAUT* le 7 décembre
Helyett, Paule, Andrée FINOT veuve MOREAU le 11 décembre
* maison de retraite

INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement La Maladière

Le lotissement au lieu-dit La Maladière avance pas à pas... Certaines des parcelles sont d'ores et déjà vendues, toutefois certaines restent encore à vendre. Les parcelles mesurent entre 520 et 730m². Le prix de vente a été fixé à 46€/m².

Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'un lot à bâtir, vous pouvez vous adresser à la mairie.

Félicitations !

Emmanuelle DARDELLE, ATSEM à la maternelle, a reçu, le 28 septembre, la médaille du travail pour 30 années de service des mains de Monsieur Gérard Lannes maire honoraire, qui l'embaucha le 1^{er} septembre 1987.

« Une véritable reconnaissance de sa patience et de son implication dans son travail, si précieuses pour les petits » a souligné le Maire, Chantal ROYER.



Emmanuelle au centre, entourée de sa mère et de sa fille, de M. Lannes et de Mme Royer

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune français doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Ce recensement indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC) dont l'attestation de participation est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...) et permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

La démarche très simple, gratuite et sécurisée en allant sur www.service-public.fr > papiers-citoyenneté > recensement, JDC et service national puis se laisser guider. Les pièces justificatives doivent être numérisées (copie de la carte d'identité ou du passeport, ainsi que de la copie du livret de famille.)

Plus d'info sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur vos smartphones.

la carte d'identité

- 1 Je vais sur www.ants.gouv.fr
→ réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité
 - 2 Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
 - 3 Je remplis le formulaire en ligne
 - 4 Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
 - 5 Je rassemble les pièces de mon dossier
 - 6 Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil
 - 7 Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales
 - 8 Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS
 - 9 Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande
- MODE D'EMPLOI**

Depuis mars 2017, toute demande de carte d'identité (nouvelle ou renouvellement) se fait auprès d'une mairie équipée du matériel pour saisir les empreintes (Chablis, Saint-Florentin, Migennes, Tonnerre, Auxerre...)

Vous devez donc suivre la procédure décrite ci-dessus.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour cette démarche.

SPÉCIAL ELECTIONS

Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales

Loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 (JO du 2 août 2016)



Inscription
liste électorale

INSCRIPTIONS

◆ Inscriptions volontaires

- Les jeunes de moins de 26 ans pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale communale de leurs parents si ceux-ci ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins.
- Par ailleurs, la durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale sera réduite de cinq à deux ans.
- Enfin, ceux qui auront depuis 2 ans la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle, pourront s'inscrire sur la liste électorale de la commune.

◆ Inscriptions d'office

Cette procédure sera étendue aux personnes ayant acquis la nationalité française ainsi qu'aux jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin.

◆ Listes électorales (révision, délai d'inscription)

Les listes électorales seront désormais permanentes. Le caractère annuel de la révision des listes électorales et la commission administrative chargée de la révision des listes sont donc supprimés.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, seront désormais déposées au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant ce scrutin, soit 37 jours avant le scrutin.

◆ Publicité de la liste électorale

La liste électorale sera rendue publique au moins une fois par an et, en tout état de cause, le lendemain de la réunion de la commission de contrôle, préalable à chaque scrutin.

NOUVELLES COMPETENCES DU MAIRE

Désormais, **le maire statuera** sur les demandes d'inscription sous 5 jours et radiera, à l'issue d'une procédure contradictoire, les électeurs qui ne remplissent plus les conditions. Ses décisions seront notifiées aux électeurs et à l'INSEE dans un délai de 2 jours.

◆ Recours susceptibles d'être formés par les électeurs

Le Recours administratif préalable sera formé sous 5 jours à compter de la notification de la décision du maire. Il sera examiné par la commission communale de contrôle qui disposera d'un délai de deux jours pour notifier sa décision à l'électeur intéressé, au maire et à l'INSEE.

Si la commission n'a pas statué sous 30 jours sur un recours administratif préalable, elle sera réputée l'avoir rejeté.

Recours contentieux sera formé sous 7 jours à compter de la notification de la décision de la commission communale de contrôle ou de sa décision implicite de rejet.



COMMISSION COMMUNALE DE CONTROLE

◆ **Composition** : trois conseillers municipaux de la liste majoritaire et de deux de la liste minoritaire, A Ligny ont été désignés Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Arnaud TISSIER ; Christine MICHOT et Thierry CHENAL.



◆ **Fonctionnement** : elle se réunira publiquement au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin. Ses décisions sont prises à la majorité

◆ **Rôle** : elle statuera sur les recours administratifs préalables précités

elle s'assurera également de la régularité de la liste électorale

elle pourra au plus tard le 21^{ème} jour avant chaque scrutin, réformer les décisions d'inscription et de radiation prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radiera un électeur, sa décision sera soumise à une procédure contradictoire.

◆ **Recours** : La décision de la commission sera notifiée sous 2 jours à l'électeur intéressé, au maire et à l'INSEE. Le recours contentieux sera formé sous 7 jours du tribunal d'instance qui se prononcera sous 8 jours. Un pourvoi en cassation pourra être formé sous 10 jours.



Les **élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019** afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement Européen. Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales. Rappel des institutions européennes :

Conseil Européen

- ◆ composé des chefs d'Etats et de Gouvernement
- fixe les orientations générales et les priorités

Commission Européenne

- ◆ 28 commissaires (1 par pays)
- gère le budget et propose les Lois et Décrets

Parlement Européen

- ◆ 751 députés européens élus
- contrôle la Commission
- examinent et adoptent les Lois et le budget

Conseil des Ministres

- ◆ Ministres des Etats membres (selon sujets à aborder)
- coordonne les politiques des Etats

AU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

FINANCES

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil attribue les subventions suivantes : Comité des Fêtes (700 €), ADMR de Ligny-le-Châtel (aides ménagères) (610 €), Amicale sportive des Sapeurs-Pompiers de Ligny-le-Châtel (600 €), Club de l'Amitié (310 €), Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Ligny-le-Châtel (300€), Association Grange de Beauvais (200 €), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) (170 €), ADMR de Seignelay/Ligny-le-Châtel (Soins infirmiers *Pontigny*) (150 €), Association Respectons (150 €), Association des Communes Forestières (Adhésion) (140 €), Association Française des Sclérosés en Plaques (100 €), Association des Paralysés de France (100 €), Vélorun du Serein (70 €), AAPMA La Vandoise du Serein (Pêche) (70 €), Coopérative scolaire de la maternelle de Chablis (1 élève) (20 €).

TRAVAUX d'accessibilité de l'église – choix des devis

Le Conseil accepte les devis pour un total de 19 114,20 € HT détaillé ainsi :

- la fourniture et la mise en place d'une petite rampe pour accéder de l'entrée à la partie romane : Ets Collado, 2 337,00 € HT
- la fabrication et la mise en place d'une rampe en bois pour accéder au chœur : Varennes Menuiserie, 12 427,20 € H.T.
- la fabrication et la pose d'un garde-corps en fer forgé ainsi que la fabrication et la pose d'une rampe d'escalier en fer forgé pour pose à l'escalier allant au chœur : Ets Collado pour 4 350,00 € H.T.

INTERCOMMUNALITÉ

Financement des travaux d'assainissement sur la RN77 dans la traversée de Lordonnois

Le Maire explique que les services de l'Etat (DIR Centre-Est) ont démarré les travaux de voirie sur la RN 77 dans la traversée de Lordonnois. Dans le cadre de ces travaux, il a été constaté que les tampons d'assainissement doivent être refaits (devis Colas de 15 476,42 € HT) et pris en charge par la Communauté de Communes (3CVT), gestionnaire du réseau. La 3CVT n'ayant pas prévu cette dépense dans son budget, le Conseil accepte de financer indirectement ces travaux de réfection des tampons d'assainissement par un transfert au budget assainissement de la 3CVT de l'excédent d'investissement que le Conseil n'avait pas souhaité reverser à la 3CVT.

Demande de modification statutaire SIVOS et réponse du SIVOS

Lors de la dernière séance, le Conseil avait décidé de demander au Comité Syndical du SIVOS de modifier les statuts afin que la représentation des trois communes membres (actuellement 3 délégués chacune) soient plus en corrélation avec la répartition des enfants ou avec la participation financière des communes (Ligny 71 %, Méré 11% et Varennes 18 %). Le Comité du SIVOS a refusé la modification des statuts sollicitée.

La question est donc posée du retrait de la commune de Ligny-le-Châtel du SIVOS.

Le maintien de la situation actuelle fait peser le risque que la prochaine fermeture de classe sera une nouvelle fois à Ligny. Certains élus relèvent également que la commune finance des dépenses à 72% auxquelles elle s'est opposée (maintien du transport du midi).

Le retrait de la commune de Ligny-le-Châtel du SIVOS fragiliserait l'entente entre les trois communes. Chaque commune récupérerait sa compétence scolaire et les enfants pourraient être scolarisés hors du R.P.I. qui pourrait alors perdre plusieurs dizaines d'enfants et subir une, voire deux nouvelles fermetures de classes. Par ailleurs le SIVOS participe aujourd'hui à de nombreuses activités et sorties scolaires (voyages, sorties pédagogiques, piscine...) qui pourraient être remise en cause.

Le Conseil décide de sursoir la décision de se retirer du SIVOS, demande aux communes de Varennes et de Méré de revoir leurs positions sur la modification des statuts du SIVOS, et souhaite que ces deux communes se prononcent sur l'éventuelle suppression du transport du midi à compter de la rentrée 2019

FINANCES

Séance du 19 septembre 2018

Subventions aux associations

Le Conseil attribue une subvention de 1 340 € au Judo-club et une de 1 900 € au club de football.

Subvention à l'Association des Professionnels de la Maison de Santé de la Vallée du Serein

Afin de favoriser l'installation d'un nouveau médecin, le conseil attribue une subvention de 2 000 € à l'association des professionnels de la Maison de Santé de la Vallée du Serein pour lui permettre d'acquérir du matériel médical, sous réserve que ce matériel soit mis à disposition gratuite des futurs médecins.

TRAVAUX

Extension du réseau basse tension – rue de la Tuilerie à Lordonnois

Type de travaux	COÛT			FINANCEMENT		
	Montant TTC	Montant HT	TVA (récup. Par SDEY)	ENEDIS	SDEY HT	Part commune HT
BT	16 890,62 €	14 075,52 €	2 815,10 €	34 % 4 785,68 €		66 % 9 289,84 €
RT	3 738,10 €	3 115,08 €	623,02 €		30 % 1 121,43 €	70 % 2 616,67 €
TOTAL	20 628,72 €	17 190,60 €	3 438,12 €	4 785,68 €	1 121,43 €	11 906,51 €

Le Conseil accepte que la convention financière du S.D.E.Y. ainsi que la convention financière d'Orange pour le câblage.

Enfouissement réseaux basse tension et éclairage public - avenue de Chablis

Type de travaux	COÛT			FINANCEMENT		
	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récup. par SDEY)	FACE	SDEY HT	Part commune HT
BT	49 782,80 €	41 485,67 €	8 297,13 €	40 % 16 594,27€	20 % 8 297,13€	40 % 16 594,27€
EP	31 808,74 €	26 507,28 €	5 301,46 €		40 % 10 602,91€	60% 15 904,37€
RT	17 465,24 €	14 554,37 €	2 910,87 €		30 % 5 239,57 €	70 % 12 225,67€
TOTAL	99 056,78 €	82 547,32 €	16 509,46 €	16 594,27 €	24 139,62 €	44 724,30 €

Le Conseil accepte que la convention financière du S.D.E.Y ainsi que la convention financière d'Orange pour le câblage.

Licence IV

La commune a racheté en 2015 la licence IV du café de Lordonnois. Une personne qui souhaite rouvrir cet établissement et sollicite la licence IV. Le Conseil accepte le principe de louer, par acte notarié, la licence IV pour une redevance annuelle de 100 €.

Séance du 8 novembre 2018

PERSONNEL

Le chiffre d'affaires du camping ayant augmenté de 50 % depuis deux ans, le Conseil accepte de renouveler le contrat de l'agent d'accueil du camping pour la saison 2019 avec une augmentation de 8%.

Le Conseil autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

DIVERS

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine privé pour les 2 places de stationnement situées face à la borne de recharge de véhicules électriques et une seconde convention pour la pose de deux panneaux d'affichage à proximité du rond-point de la Noue-Marou. Chaque panneau disposera d'une face laissée à la disposition de la commune

TRAVAUX

Le Conseil accepte le devis de Pierre Emotion (Ain) de 11 436,90 € TTC pour la nettoyage des monuments aux morts, le sablage et la peinture de la grille et le marquage des lettres.

Le Conseil accepte de faire une proposition d'achat pour un microtracteur d'occasion récente mis en vente par un habitant de Ligny au prix de 5 500 €.

Séance du 12 décembre 2018

FINANCES

Attribution d'une subvention de 100 € à l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infraction et à la Réinsertion Sociale.

Création d'un tarif pour l'accueil de classes à la bibliothèque

Des enseignants de plusieurs écoles d'autres communes nous ont sollicités pour venir à la bibliothèque avec leurs élèves et pour bénéficier de l'accueil de l'agent communal qui prépare des activités adaptées et assure un véritable accompagnement.

Le Conseil décide de facturer ce service aux écoles des communes extérieures au S.I.V.O.S., au tarif de 17 € de l'heure correspondant au coût de l'agent qui accueille ces classes, et selon le temps d'accueil sur place auquel s'ajouteront 30 minutes de préparation.

Indemnités du Trésorier : Le Conseil décide de verser l'indemnité de Conseil 2018 d'un montant de 593,00 € bruts.

PERSONNEL - Reconduction régime indemnitaire : Le Conseil reconduit pour 2019, le régime indemnitaire existant.

INTERCOMMUNALITÉ

Autorisation de signature de la convention mise à disposition Assainissement 3CVT

Le Conseil accepte les conditions prévues dans la convention de mise à disposition des installations d'assainissement de la commune de Ligny-le-Châtel au profit de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs et autorise le Maire à la signer.

Attribution de compensation 2019

Depuis le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.), la communauté de communes (3CVT) perçoit les impôts professionnels en lieu et place des communes et en reverse tout ou partie (allocation de compensation).

La 1^{ère} année, la 3CVT a reversé l'intégralité de ces impôts aux communes. Pour les années suivantes, la Loi prévoit que les transferts de compétences soient accompagnés d'un transfert du financement selon un calcul et un rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT, composées d'élus municipaux):

-Si une compétence est transférée des communes vers la 3CVT, celle-ci prélève le financement sur l'allocation de compensation

-Si une compétence est redonnée par la 3CVT aux communes, la 3CVT augmente le montant de l'allocation de compensation

Pour 2019, il est prévu que la compétence « soutien aux associations d'intérêt communautaire » soit restituée aux communes. Or, la 3CVT versait 1 100 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Ligny-le-Châtel.

Sur rapport de la CLECT, la 3CVT propose de réviser, à la hausse, le montant de l'allocation de compensation. Celle-ci s'élèverait pour 2019 à 535 814 € (534 714 € en 2018).

Le Conseil approuve le reversement de l'attribution de compensation pour 2019 d'un montant de 535 814 €

Les extraits des comptes-rendus des Conseils Communautaires sont désormais remplacés par une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre.

Finances

Suite au remplacement imprévu de tampons assainissement opérés simultanément à la réfection de la RN 77, le conseil municipal de Ligny-le-Châtel a concédé revoir à la hausse le transfert de ses excédents afin de financer cet investissement. Les conseil communautaire acte le transfert d'un excédent de 30 499€.

Economie

La création d'une auberge « charcutière », complétée par la vente directe de produits élaborés sur place et attenante à des chambres d'hôtes ouvertes au public depuis un an est projetée à Mailly-la-Ville. Parmi les objectifs inscrits dans le projet actuel, figurent la revitalisation du centre-bourg de Mailly-la-Ville, et son attractivité, pour les nombreux touristes qui font en saison de la navigation de plaisance sur le Canal du Nivernais.

Dans le cadre des **aides économiques pour l'immobilier d'entreprises**, la 3CVT peut accorder une subvention maximale de 10 000 € par dossier. Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € pour ce projet dont les investissements et frais divers s'élèvent à 205 000 €.

Gestion des déchets

EXONERATIONS TEOM ET REDEVANCES SPECIALES

20 établissements situés sur le territoire de la 3CVT (dont les campings et les maisons de retraite) sont exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et sont soumis à la place à la Redevance Spéciale (part fixe et part variable)

Assainissement

DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE – VILLE DE CHABLIS

La Ville de Chablis, compétente en matière de Voirie, et la 3CVT, compétente en matière d'assainissement collectif, réaliseront conjointement les travaux de voirie et de mise en séparatif des réseaux dans quatre rues de Chablis. Par convention, la 3CVT confie à la Ville de Chablis la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en séparatif des réseaux.



AUTOSURVEILLANCE DEVERSOIR D'ORAGE CHABLIS

Suite à une mise en demeure préfectoral, il est nécessaire d'équiper deux déversoirs d'orage en système d'auto surveillance. Les membres acceptent le devis de Véolia, délégataire du service, au prix HT de 10 066,73€ et sollicite l'aide de 60 % de l'Agence de l'Eau.

ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES STEP ET RESEAUX DE BEINES ET FLEYS

La consultation a été décomposée en 3 lots :

Lot 1 : Étude topographique et recensement de l'encombrement du sous-sol – Fleys : 1 seule offre (4 250 € HT) de GEOMEXPERT

Lot 2 : Étude géotechnique et diagnostic des enrobés bitumineux – Fleys : 1 seule offre (2 690 € HT) de ICSEO

Lot 3 : Études parcellaires Fleys – Beines : 2 offres. Les élus retiennent l'offre de BEREST d'un montant de 21 974.40 € HT.

L'ensemble de ces dépenses sont éligibles à une aide de l'AESN à hauteur de 50%.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU DU TONNERROIS : PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La commune de Fleys a souhaité, avant le transfert de la compétence assainissement, confier cette compétence au syndicat d'eau du Tonnerrois dont elle est déjà adhérente. La 3CVT ayant repris cette compétence assainissement, les membres autorisent l'adhésion de la 3CVT au Syndicat Intercommunal d'eau du Tonnerrois au titre de l'assainissement pour la commune de Fleys.

INSTAURATION TAXE GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le conseil statue sur l'instauration de la Taxe GEMAPI pour financer les structures qui assurent cette compétence : Parc Naturel Régional du Morvan (coût 2018 CCCVT : 1 826,46 €), Syndicat Mixte Armançon (3 700 €), Syndicat bassin du Serein (54 794 €), Syndicat

Tourisme

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2019

Conformément à la Loi qui impose désormais de voter un taux pour les hébergement sans classement (sauf campings), les membres valident les tarifs ci-dessous établis dans le cadre d'une harmonisation avec la CC du Tonnerrois en Bourgogne et de telle sorte que la somme du tarif intercommunal et départemental donne un chiffre rond. (en noir tarif actuel, **en rouge la taxe 2019**)

Hébergement	classement >	5*	4*	3*	2*	1*	0*
Hôtels, Résidences et Meublés de tourisme		0,90 € 2,00 €	0,90 € 1,00 €	0,70 € 0,80 €	0,45 € 0,60 €	0,35 € 0,55 €	0,30€ 2,20 %
Villages de vacances		0,45 € > 0,60 €		0,35 € > 0,55 €		-	
Aire de camping-cars et parkings touristiques (/ 24h)		0,35 € > 0,55 €					
Camping, caravanage et hébergements de plein-air		0,40 € > 0,45 €		0,20 € > 0,25 €			

SPL CHABLIS CURE ET YONNE : CONVENTION DE GESTION AVEC LA CC LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Une **société publique locale (SPL)** est une structure juridique à la disposition des collectivités pour la gestion de leurs services publics.

La SPL Chablis Cure et Yonne a été créée pour reprendre l'activité des offices de Tourisme du territoire de la 3CVT. La CC Le Tonnerrois en Bourgogne a rejoint la SPL en début d'année 2018 et souhaite maintenant lui confier la promotion et l'accueil touristique de son territoire. Une convention de gestion entrainera le détachement des salariés de l'ancien office de tourisme du Tonnerrois à la SPL.

Afin de financer ces nouvelles missions, la CC Le Tonnerrois en Bourgogne achètera 45 000 € d'actions sociales et versera une contribution financière annuelle finançant la part de fonctionnement de la SPL lui revenant. La représentation du Tonnerrois au sein de la SPL restera toutefois minoritaire.

Les membres autorise la SPL à conventionner avec la CCLTB et autorise l'augmentation de capital.





La Communauté de Commune Chablis Villages et Terroirs a créé son propre site internet. Vous y trouverez différentes informations sur :

- Le territoire
- La collectivité avec : son fonctionnement, vos élus, les services de la collectivité, l'annuaire des services, le marché publics, le recrutement et l'actualité
- Le développement : économique, téléphonique et numérique, de la maison des services publics, touristique, Energétique, et de l'Urbanisme
- L'environnement : avec le tri des déchets, l'eau et l'assainissement
- La santé : avec la maison de santé l'EHPAD et l'aide à la personne
- Vos enfants : Avec le guichet unique, le relais d'assistante maternelle, la crèche, le centre de loisirs, l'extrascolaire, les établissements scolaires et le service périscolaire
- Les associations
- Et sur la culture et le sport : avec la musique la danse et l'école multisports.

Ainsi que bien d'autres informations sur leur site : www.3cvt.fr

La Maison de Santé de la Vallée du Serein

Nous profitons de l'arrivée d'un nouveau médecin pour vous rappeler les coordonnées des professionnels de santé présents sur notre commune

Médecins



À la Maison de Santé

Docteur DUPUIS Bertrand

Téléphone : 03.86.47.43.20 - Sur rendez-vous sauf jeudi, samedi après-midi et 1^{er} samedi du mois.

BOULNOIS Damien, médecin

Téléphone : 03.86.72.90.36 - Sur rendez-vous
Exerce à Chablis le jeudi après-midi

A son Cabinet personnel

Docteur COMTE Dominique

Téléphone : 03.86.47.53.26 - Sur rendez-vous



Infirmières*



Mme Sylviane LIABEUF

Mobile : 06.72.19.09.83 - Téléphone : 03.86.98.03.14
Consultations : Tous les mardis de 6h30 à 7h15
un mardi/2 ou un mercredi/2 de 17h à 17h30

Mlle Emmanuelle MAITROT ou Mme Céline MENISSIER

Mobile : 06.88.24.79.16 ou Téléphone : 03.86.51.07.24
consultations : le jeudi de 6h45 à 7h15 et le vendredi de 8h30 à 9h

Sage-Femme*

Mme Isabelle POITRAT-DAUVISSAT

Téléphone : 03.86.51.36.89
Sur rendez-vous le mercredi après midi

Diététicienne - Nutritionniste*

Mme Mailys SANCHEZ

Mobile : 06.82.17.22.84
Sur rendez-vous le mardi après-midi

*** Tous ces professionnels exercent
à la Maison de Santé**

Osthéopathe*

Mme Bérangère PINSON

Téléphone : 07.70.11.56.66
Sur rendez-vous
Courriel : berangere.pinson@isosteo.com
Consultation sur rendez-vous, du lundi au samedi.

Pédicure-Podologue*

M. Benjamin METAYER

Téléphone : 03.86.43.00.71
Sur rendez-vous

Masseur-kinésithérapeute*

Mme Vanessa DESJEUX-BENEDETTI

Téléphone : 03.86.47.26.49
Sur rendez-vous

A VOTRE SERVICE

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES



Julie ISMAEL, animatrice du Relais d'Assistants Maternelles est présente dans notre commune :
1 mardi sur 2 à l'ancienne Maternelle de 9h00 à 11h30 et 1 mardi sur 2 à la Bibliothèque de 9h00 à 11h30.

Elle proposera des exercices d'éveil musical et corporel, de l'art (pâte à modeler, dessin) pour jeune enfant entre 0 et 3 ans.
06.74.52.25.45/03.86.42.06.99

Agence postale



Situé 40B Rue du Carrouge,
le bureau de poste est ouvert du
Lundi au vendredi de 14h30 à 18h30

(actuellement et pour encore quelques semaines le bureau ferme à 17 h)

SERVICES POSTAUX :

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis ordinaires),
- Vente de timbres courants et fantaisie, de carnets d'autocollants, d'enveloppes et Prêt-à-Poster,
- Planche de timbres supérieurs et envoi à l'international,
- Emballages Colissimo M et L (en option format bouteille, XL et S),
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée),
- Retrait des lettres et colis en instance hors Poste Restante, valeur déclarée et Chronopost,
- Dépôt des procurations courrier,
- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :

- Retrait d'espèces sur Compte Courant Postal (CCP), Postépargne ou Livret d'épargne (maxi 350 € par période de 7 j)
- Transmission au bureau centre :
 - *des demandes de services liées aux CCP,
 - *des versements d'espèces sur CCP, Postépargne ou livret d'épargne, (maxi 350 euros par période de 7 jours)



A la recherche de Super-nounou !!



Notre commune accueille de nouvelles familles mais les assistantes maternelles se font rares ou déjà sollicitées. Par ailleurs la crèche de Pontigny n'a plus de place. Le Relais d'Assistants Maternelles va donc organiser une réunion d'information pour stimuler les vocations. **Si vous souhaitez être informé sur le métier d'assistante maternelle**, nous vous proposons de vous inscrire soit en mairie soit auprès de Julie ISMAEL (RAM) au 06.74.52.25.45

Camping de la Noue-Marou



La saison s'est très bien déroulée. Toutes les conditions étaient réunies : le beau temps, les locaux rénovés et l'agréable accueil de Nicolas.

Notre camping a donc accueilli en moyenne 25 hôtes par nuit, soit un total de 4 230 nuitées sur l'ensemble de la saison (+ 10 % par rapport à 2017).

La grande majorité de ces touristes sont hollandais, allemands ou encore anglais. Il s'agit essentiellement de séniors qui logent dans leur caravane ou leur camping-car. Ils apprécient le calme du site, les charmes de la région et la convivialité de l'accueil. Nombreux sont ceux qui reviennent tous les ans.



Bibliothèque Municipale

Pour une cotisation annuelle de 5 €, vous pouvez emprunter simultanément 3 ouvrages parmi des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des livres pratiques... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

Les bibliothécaires vous accueillent et vous orientent

**le lundi de 17h à 19h,
le mercredi de 14h à 17h
et le vendredi de 17h à 19h.**



Vous pouvez consulter l'ensemble des ouvrages disponibles : <http://ligny-le-chatel.bibli.fr/opac/>

Pour plus d'information, consultez le site de la mairie : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/bibliotheque-ligny-chatel.php

ADMR de LIGNY-LE CHATEL ET SES ENVIRONS

Demander un devis en ligne, remplir un formulaire pour devenir bénévole ou déposer une candidature.

Pour plus d'infos et pour vous faciliter la vie au quotidien, n'hésitez pas à vous rendre sur : www.admr.org et laissez-vous guider !

Nous vous rappelons que l'ADMR s'adresse à tous : familles, célibataires, actifs, retraités, handicapés et qu'elle est le 1^{er} réseau français des services à la personne.

- ◆ Maintien à domicile des personnes fragilisées
- ◆ Aide aux familles (naissance, grossesse,...), aux personnes handicapées
- ◆ Ménage, repassage, entretien du linge,
- ◆ Préparation des repas, courses,
- ◆ Transports accompagnés,
- ◆ Garde d'enfants à domicile,
- ◆ Service de téléassistance FILIEN 24h/24 et 7j/7.



Tous les services de l'ADMR permettent une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes restant à charge.



Maison des services ADMR -

Permanence lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 à 16 heures

03 86 98 01 41

mdsligny@admligny.fede89.admr.org

autre contact : M. Pierre CHIAPINO au 03.86.47.58.25



DMP :
LE DOSSIER MÉDICAL QUI GARDE EN MÉMOIRE
TOUTES VOS INFORMATIONS DE SANTÉ.

OUVREZ-LE VITE

Votre CPAM vous informe

Le Dossier Médical Partagé va **faciliter la prise en charge médicale**, par exemple en limitant le risque de mélanger des médicaments, les allergies ou les incompatibilités de traitements. Il permet aussi d'éviter les prescriptions et les examens en double.

Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé est un **carnet de santé numérique** : il permet d'accéder à ses informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé de son choix.

Un accès simple et sécurisé.

Seuls le patient et les professionnels de santé autorisés peuvent y accéder et l'alimenter.

Pour accéder au Dossier Médical Partagé,

il faut se connecter au **site dmp.fr** ou de télécharger **l'appli DMP** (gratuite et sécurisée) pour consulter ou enrichir son DMP sur un smartphone ou une tablette.

Le DMP a un caractère universel : ce service est accessible à tous et sur l'ensemble du territoire national.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE DMP :

- ◆ le site www.dmp.fr,
- ◆ « DMP Info Service » au **0 810 331 133** (service 0,06 €/min + prix d'appel),
- ◆ Parlez-en à votre pharmacien ou à votre médecin,
- ◆ Demandez à un conseiller de votre CPAM en prenant RDV au **36 46** (service 0,06 €/min + prix d'appel).

Assistante Sociale

Madame ASTESANO, Assistante Sociale de notre secteur, assure une permanence en Mairie de Ligny-le-Châtel **tous les jeudis matin.**

Prendre rendez-vous en téléphonant au
03.86.49.58.00.

Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat **pour répondre à toutes les questions** sur le **LOGEMENT.**

Des informations sur les aspects **juridiques, financiers, et fiscaux** données **gratuitement**, et en toute **indépendance.**

Permanences en mairie SUR RENDEZ-VOUS

15 février – 19 avril - 21 juin de 15h à 17h

03 86 72 16 16 - www.adil89.org - contact@adil89.org



QUOI DE NEUF CHEZ GASTON ?

La résidence mutualiste Gaston Houssier appartient depuis quelques années à la Mutualité Française Bourguignonne qui a décidé de lancer d'importants travaux.

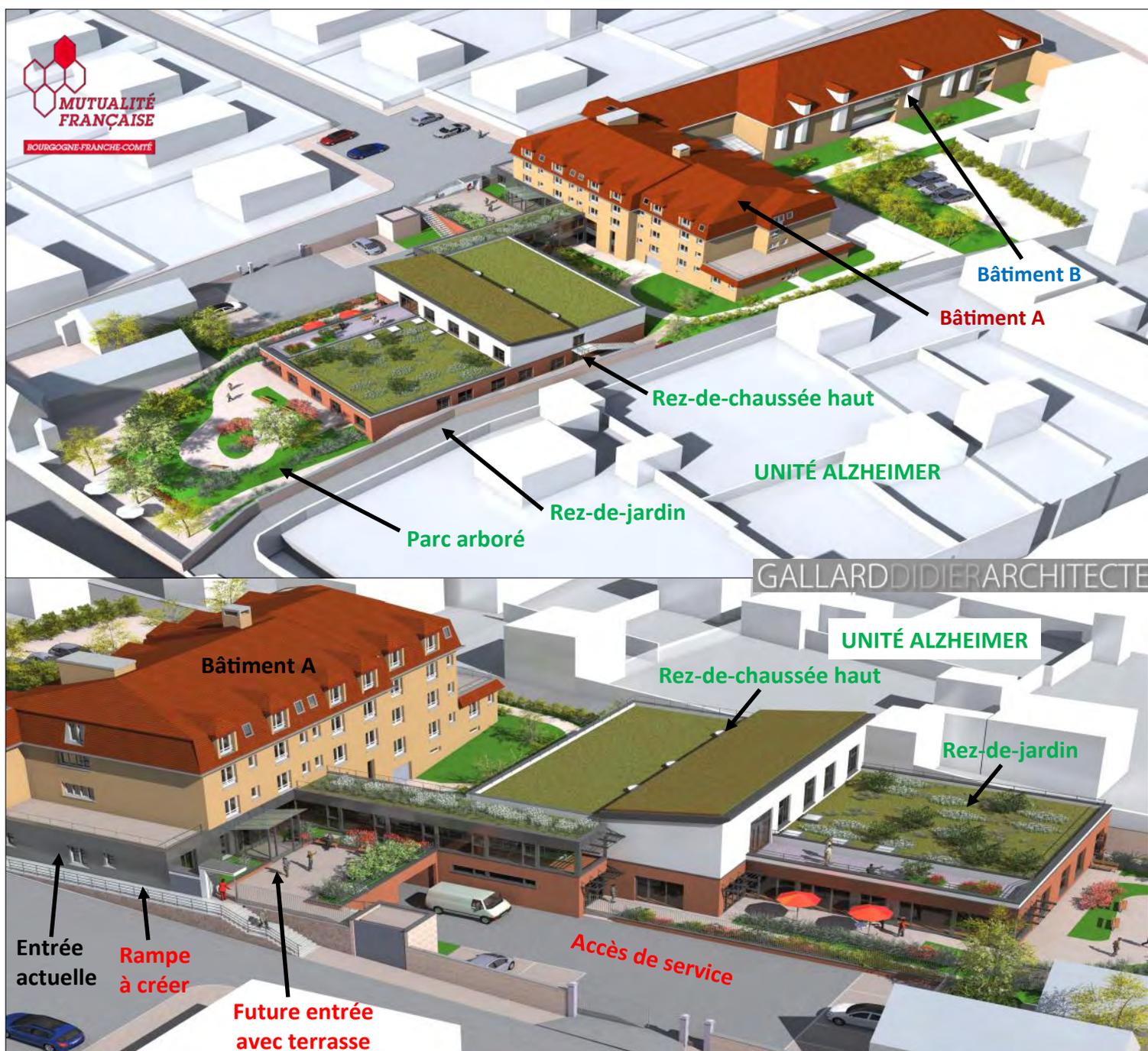
Cette opération consiste en la **création d'une unité Alzheimer** et en la **réhabilitation des bâtiments existants**. L'établissement sera ainsi plus confortable, plus fonctionnel et plus adapté aux résidents qui y séjournent.

Les travaux au coût prévisionnel de 7 000 000 € devraient durer 4 ans.

- **Création d'une extension unité Alzheimer** de 14 lits au rez-de-jardin et 10 lits au rez-de-chaussée haut
- **Dans le bâtiment A** : création d'un ascenseur desservant le sous-sol et conforme aux règles de sécurité incendie dans les étages réorganisation du sous-sol afin de lui donner une vraie fonction logistique création au rez-de-chaussée d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, en remplacement des chambres aux étages, réduction du nombre de chambres doubles et rénovation des chambres
- **Dans le bâtiment B** : réorganisation du rez-de-chaussée (transformation de l'entrée, de la salle à manger et de la cuisine)

L'extension sera de plain-pied avec sous-sol du bâtiment A. La volumétrie de la nouvelle construction permettra aux résidents des chambres du bâtiment A de profiter de la vue sur les toitures végétalisées et d'un ensoleillement maximum grâce à des constructions de faible hauteur.

Les façades et les menuiseries bois des bâtiments existants seront repeints et un bardage sera posé en soubassement.



LA VIE DES ENTREPRISES

CROQ & GOURMAND



Installé devant la mairie le vendredi soir en semaine impaire de 18h45 à 20h30, vous pourrez y commander des burgers, des frites, des croq'monsieur, des wraps...

Croq & Gourmand propose également une prestation complète pour un anniversaire, un repas d'entreprise...

****06.49.72.11.02****

Etes-vous au courant ?

M. Tony MUNOS, artisan vient d'emménager à Lordonnois. Il propose des service en plomberie/ sanitaire, platerie, isolation, vente de matériel électronique, chauffage, vidéo surveillance et en électricité générale en bâtiment.



****06.09.95.35.44****

Les Etablissements PARIGOT deviennent MALECOT POIRIER AGRI



Depuis le 1^{er} juillet 2018, les établissements Parigot, établis depuis 1954 à Ligny-le-Châtel, ont été repris par le groupe Malécot Poirier Agri, concessionnaire Deutz-Fahr basé à Saint-Loup (Nièvre). Les deux entreprises présentant de fortes similitudes, la continuité du service auprès des clients céréaliers, éleveurs et viticulteurs sera assurée.

Le groupe Malécot Poirier Agri est déjà implanté dans la Nièvre, à Varennes-Vauzelles et à Saint-Hilaire-du Morvan, ainsi que dans le Cher à Crézancy. Par ailleurs, un réseau d'agents relaie l'activité dans la Nièvre, dans le Loiret et dans l'Yonne.

La nouvelle agence de Ligny-le-Châtel va affirmer la présence du groupe dans l'Yonne et le sud de l'Aube avec un effectif renforcé d'un commercial et d'un magasinier. Sur place, le site de Ligny-le-Châtel distribue, entretient et assure le service après-vente de plusieurs marques de matériel professionnel.

****03.86.47.43.62****



Station de lavage et kiosque à pizza

La commune va bientôt profiter de nouveaux équipement commerciaux. En effet dans les semaines à venir, une station de lavage et un kiosque à pizza vont être installés avenue de Chablis à côté du supermarché.

La station comprendra une piste de lavage couverte, une piste de lavage découverte (accessible aux camionnettes, camping-car...) ainsi qu'un portique de lavage automatique (avec des rouleaux). Deux autres emplacements seront équipés d'aspirateurs et de borne de gonflage.

Le kiosque à pizza sera identique à celui existant à Chablis. Il proposera les mêmes produits selon l'offre de ce réseau. Les coordonnées ne sont encore connues.



La Page des Ecoles

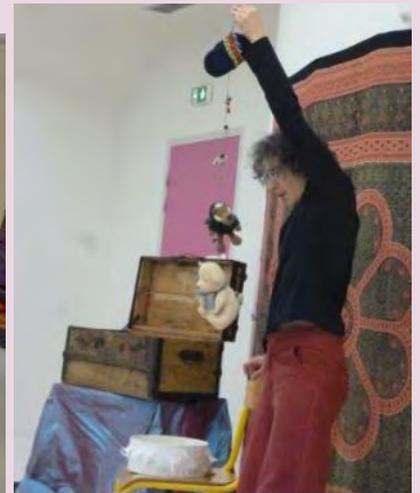
www.rpi89144.fr

Spectacles de Noël

Depuis la rentrée de septembre, les élèves des classes primaires ont préparé leurs spectacles de Noël. Ils les ont présenté le 7 décembre à la salle des fêtes de Ligny et le 21 décembre à la salle de Varennes.



Les maternelles ont reçu la visite d'une conteuse venue leur présenter un spectacle



Ateliers Cuisine à la Grange de Beauvais dans le cadre de la Semaine du goût →

Journée à Auxerre : Cinéma et visite de l'exposition au muséum sur le thème de Neandertal. ↓



Participation au cross du collège ainsi qu'au cross de l'Yonne Républicaine où nous avons terminé 3^{ème} au challenge des écoles (chèque de 120 €). →



LE COIN DES ASSOCIATIONS

JUDO CLUB de LIGNY-LE-CHÂTEL

Des nouvelles de l'école de JUDO :

Chaque mardi soir et jeudi soir près de 40 enfants se retrouvent au Dojo pour apprendre les techniques du judo avec leur professeur Philippe Thomas, certains participeront pendant la saison à des rencontres interclubs et des compétitions. Le 11 décembre, les enfants se sont retrouvés sur le tapis avec leurs parents et ont partagé un moment sportif avant l'arrivée du Père Noël qui leur a remis un sac à dos au (nouveau) logo du club et les traditionnelles friandises de Noël.



TAISO : Soupe japonaise et sushis

Jeudi 20 décembre, les pratiquants de Taiso se sont réunis sur le tapis et ont partagé un repas japonais.



Les membres du comité Directeur, le Président, l'éducateur sportif Philippe Thomas vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019

Renseignements : au 06.77.80.44.88

courriel : Judo-club.ligny@laposte.net

<https://fr-fr.facebook.com/.../Judoclub-Ligny-le-chatel>

Site: <http://judoclub-ligny.clubeo.com/>



A S S E R E I N

La saison fait une pause hivernale et le bilan actuel est encourageant :

En séniors, notre équipe A est 3^{ème} de son groupe de 3^{ème} division et peut donc espérer jouer la montée sur la seconde partie de saison. On lâche rien ! L'équipe B ne compte que des défaites mais le but est permettre à tous de jouer.

En vétérans, l'équipe se porte bien et les résultats sont positifs, dans le cadre du challenge de la convivialité.

Les féminines, en entente avec Varennes, alternent victoires et défaites mais l'équipe est compétitive pour sa 1^{ère} année.

Les U18, en entente avec Varennes et Chablis jouent au plus haut niveau départemental et sont confrontés à des grosses équipes (FC Sens, US Joigny, CO Avallon). Le classement moyen reste donc encourageant.

Les U15, également en entente avec Varennes et Chablis, s'accrochent dans une poule relevée de 2^{ème} division départementale. L'équipe a fini 3^{ème} du groupe de brassage et est qualifiée pour le 2^{ème} tour de la Coupe de l'Yonne.

Les joueurs **U13** sont partagés entre deux équipes l'une en entente avec Varennes et l'autre en entente avec Chablis.

Les U11 : les débuts ont été difficiles mais le niveau augmente au fur et à mesure de la saison.

Les U9 : beaucoup de filles composent cette équipe. Début difficile mais amélioration au fil des matches.

Les U7 : pas d'équipe. Un joueur en entente avec Varennes.

Nous vous attendons nombreux à la choucroute qui aura lieu le 30 mars à la salle des fêtes de Ligny.

Pour tout renseignement, contactez Marc FROMONOT au 03.86.47.48.86

Tonic's girl's

Les activités ont pris leur rythme de croisière :

- La babygym le mercredi matin de 11h à 12h
- La gym douce le mardi de 11h à 12h
- La gym tonique le mercredi de 19h30 à 20h30

Nous recherchons un(e) Trésorier(e) pour tenir les comptes de l'association.

Pour nous rejoindre, vous pouvez contacter la Présidente Mélanie DEBOUDT au 06.49.49.84.34.



Société de pêche AAPPMA - La Vandoise du Serein



Pour l'année 2019, les dépositaires qui impriment leur carte de pêche sont : la fleuriste et la Maison des Services publics de Seignelay, le Panier Sympa à Pontigny, le Carrefour Contact à Ligny-le-Châtel et le Proximarché à Maligny. Vous pouvez aussi les imprimer depuis le site internet www.cartedepeche.fr. N'oubliez pas de mettre votre permis au nom de la « Vandoise du Serein ».

Nous procéderons à 4 lâchers : un à l'ouverture de la truite (truites fario), un à l'ouverture du brochet (truites fario et arc-en-ciel), un lâcher de perches et un lâcher de brochetons.

Nous renouvelons l'encadrement de jeunes du centre aéré de Héry à l'étang de la pyro. à Héry.

A noter : notre repas « ouvert à tous » le dimanche 2 juin à midi à la salle polyvalente d'Héry.



Le Bureau de la Vandoise du Serein souhaite une bonne année de pêche 2019 à ses adhérents.

Nous recherchons un garde-pêche sur notre société (de préférence une personne en retraite).

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou pour essayer (une carte de pêche à la journée possible) Président : Jean-Louis CUNAUULT 03.86.47.48.90 / Secrétaire Jean KLOS au 03.86.46.77.69

Ligny Pétanque

Le club se porte très bien et continue d'accueillir de nombreux boulistes.

Le concours de pétanque organisé par notre club au boulo-drome à Auxerre le samedi 5 janvier a été un très gros succès (forte affluence pour ce premier concours avec 81 triplettes inscrites.)

Contact : Jean-Luc Prot, tél. 06.29.28.05.12



VELORUN



Nos activités régulières continuent. Une vingtaine de badistes se retrouvent au gymnase les lundis de 18h à 20h.

Comme l'an passé, une randonnée sera organisée un vendredi soir du mois de juin. Les marcheurs partiront de la Grange de Beauvais où l'arrivée sera suivie d'un barbecue.

Pour plus d'infos, contactez Thierry CHENAL au 06.19.82.32.82

LES AMIS DU PATRIMOINE

Notre association reste motivée pour continuer à mettre en valeur le patrimoine de notre commune, malgré les dégradations (la petite barrière du sentier des lavoirs a été lâchement détruite à coups de pied !).

Nos dames vous ouvriront les portes de l'église cet été et nous vous attendons très nombreux à notre randonnée estivale du 7 juillet. *Le Président, Jean-Pierre CAUSSARD*



JUMELAGE Ligny / Riol



La commune de Ligny-le-Châtel et celle de Riol en Allemagne sont jumelées depuis bientôt 30 ans.

Riol est un village viticole situé sur les bords de la Moselle à 50 km de la France.

Chaque année, alternativement, Riol ou Ligny-le-Châtel organise ce week-end d'échange. Cette année, c'est notre tour de faire le déplacement en Allemagne le dernier week-end de Mai. Le programme est le suivant :

Samedi : accueil à 11h au Luxembourg / pique-nique et visite guidée de la ville de Luxembourg / retour pour Riol vers 16h / Le soir, repas ensemble à la salle des fêtes du village.

Dimanche : après le petit-déjeuner, visite du village de Riol suivie d'une dégustation de vins dans une cave / Ensuite, déjeuner dans les familles d'accueil / Départ retour Ligny après le repas.

Profitez de cette opportunité pour découvrir ce pays accueillant.

Dans l'attente de partager de bons moments avec vous, toute l'équipe du comité de Jumelage se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

PS : Si vous êtes intéressés et/ou pour de plus de renseignements : contactez Pierre Jovignot au 07 88 97 07 96.





Club de l'amitié

La Présidente et tout le club vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019.

Avec cette nouvelle année, le club a repris son rythme de croisière. Nous proposons, tous les jeudi après-midi de 14h à 18h des jeux de cartes, des jeux de société, de la couture créative, du patchwork...

Notre exposition du 26 novembre a connu, comme toujours, un vif succès. Merci à tous de venir aussi nombreux.

Nous avons terminé l'année par un repas dans un restaurant du village dans une ambiance très festive.

Notre assemblée générale aura lieu en mars. Si vous souhaitez nous rejoindre contactez la Présidente : Odette PERRET au 03.86.47.48.32



Comité des Fêtes de Ligny-le-Châtel

Après l'arrivée de nouveaux bénévoles et une année 2018 satisfaisante en terme d'activités et de finances, le comité des fêtes va poursuivre sur sa lancée et propose une année 2019 aussi riche en animations que les précédentes.

Les grandes manifestations – loto du printemps, vide-greniers, participation au 13 juillet, Halloween, char et spectacle de Noël – seront reconduites.

Quelques modifications sont apportées : la mise en place de parties spéciales enfants au loto de Noël et le changement de date pour la randonnée gourmande qui se déroulera, sur un nouveau parcours, en avril au lieu de juin...

Alors, rejoignez-nous !!

Contact. Monique Fournier, tél. 03.86.47.49.11 ou 06.60.86.29.54

Les manifestations programmées sont annoncées en couverture de ce numéro.



Marche de printemps



Spectacle de Noël



Vide-greniers de mai



LIGNY POKER CLUB

Le Ligny Poker Club démarre sa 2^{ème} année en comptant plus d'une vingtaine d'adhérents. Pour rappel, nous n'étions que 7 au démarrage de cette aventure en début janvier 2017. Ouvert à tous, aussi bien débutant que confirmé, tous les vendredis à l'ancienne caserne (1 avenue de Chablis) à partir de 20h30, pour passer une soirée de jeu mais surtout de détente, nous vous attendons nombreux.



Nous vous rappelons que notre commune accueille également les **activités de clubs voisins** :

Le **Tennis**-club de Maligny qui pratique au gymnase pendant l'hiver, le jeudi de 17h30 à 18 h30.

→ Contact : Luc NOLET
au 03 86 47 48 99 ou 06 51 52 68 77

Des cours de **Country** sont proposés par l'association Highway6 de Monéteau à la salle des fêtes, le jeudi de 19h à 20h.

→ Contact : Jannick CHAMPEAUX au
06 11 20 90 01

Le **Tennis de Table** de Varennes est présent au gymnase le mercredi de 20h30 à 22h30

→ Contact : Francis PARENT
au 03 86 47 52 76 ou 07 88 38 45 27

Les Monuments aux Morts

L'entreprise Pierre Émotion, venue de l'Ain, a rénové le monument aux morts qui en avait bien besoin. Le coq qui domine le monument du bourg a retrouvé sa dorure éclatante et les inscriptions (environ 700 lettres) leur belle couleur noire. Le tout a été complété par le nettoyage et la remise en peinture de la grille. À Lordonnois, un ponçage a permis de faire réapparaître la pierre naturelle et les lettres ont également été repeintes.

Le monument de Ligny fut érigé près de l'église et a été inauguré en 1897 en présence de Jean-Baptiste Bienvenu Martin, député de la circonscription. Le monument rend hommage aux morts de toutes les guerres et campagnes depuis le Second Empire : Crimée, Mexique, Algérie, Tonkin, Madagascar, 1870-71, 1914-18, 1939-45. Le coq sur une sphère a été installé en 1921, suite à une nouvelle souscription publique. La partie basse a été modifiée la même année afin de pouvoir y graver les noms des morts de la Première Guerre Mondiale. On y ajoutera ceux de la Seconde Guerre Mondiale dont deux victimes civiles.



Dimanche 11 novembre 2018, on célébra le centenaire de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918.

Une gerbe fut déposée devant les deux monuments et Mme le Maire lut un discours en hommage aux soldats tombés au combats durant la guerre de 1914 à 1918.

Quel est le point commun entre la rue des Tanneries, la rue des Foulons et le chemin du Routoir ?

- 1) Un souterrain reliait ces trois rues
- 2) Les trois étaient liés à la création du textile et du cuir avec la nécessité de la présence de l'eau
- 3) Ce sont les trois premières rues à avoir été équipées du gaz de ville

Un routoir, ou roussoir, est un endroit où l'on roule les plantes textiles, notamment le lin. Le routoir était un trou creusé au bord d'une mare, un étang, un petit cours d'eau. Dans les eaux courantes, le rouissage était lent mais l'on obtenait des fibres presque blanches et très solides. Avec des eaux stagnantes, le résultat était plus rapide mais de moindre qualité. Les eaux claires et à courant peu rapide étaient les meilleures. L'eau des routoirs devenait rapidement de couleur brun-jaunâtre, se putréfiait et empestait les alentours. La réglementation exigeait que les routoirs soient à une certaine distance des habitations. Ces eaux étaient réputées excellentes pour l'irrigation ; les détritus solides se déposaient au fond, formant une vase qui était alors un engrais énergétique.

Une tannerie est un atelier où le tannage est effectué. Les peaux d'animaux (boeuf, mouton, chèvre, cochon) y sont traitées chimiquement et mécaniquement pour la production de cuir. Les peaux sont d'abord nettoyées ; les poils, les crasses et la peau intérieure sont enlevés. Les peaux sont alors trempées dans des bassins contenant le tan (tanin issu de chêne dont on broyait les écorces dans un moulin à tan, ou d'autres essences forestières). Cette opération s'appelle le tannage, et l'artisan qui l'effectue est le tanneur. Enfin, les peaux sont retirées, lavées puis séchées. Un foulon également appelé moulin foulon ou moulin foulon est un mécanisme (mûle plus souvent par un moteur hydraulique) servant à battre ou fouler la laine tissée (drap) dans de l'argile smectique pour l'assouplir et la dégraisser. Le moulin était exploité par un ouvrier foulon ou foulonnier. Il pouvait aussi servir pour les cuirs et peaux. Le moteur hydraulique entraîne un arbre actionnant une batterie de maillets, placés en position de bascule au-dessus des cuves à drap ou autre textile ainsi que pour le tannage des peaux.



Résultat du concours photo du dernier numéro :

Dans le cadre du concours photo lancé dans le dernier numéro, voici la photo qui a retenu notre attention. Elle a été prise par Léa MARTINEZ que nous félicitons vivement.

Cette photo montre le bief bien « vert » avec l'église en arrière plan.

Nous regrettons toutefois la très faible participation. Nous n'avons reçu des photos que de trois participantes. Faut-il y voir un désintérêt ou un signe de timidité...